

Séance du jeudi 26 mars 1914.

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents : M. M. Aimon, Amie, Barbier, Alexandre Bérard, Cachot, Chantemps, Congba, Durelle, Doumer, Ferdinand Dreyfus, Dupont, Gervais, Albert Girard, Genouvrier, Lucien Hubert, Lintilhac, Lourties, Millies-Lacroix, Maurice Faure, Ribot, Couron, De Selves.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le ministre du commerce demandant à la commission de maintenir le crédit voté par la Chambre pour l'exposition particulière du Maroc à l'Exposition internationale urbaine de Lyon en 1914.

M. Millies-Lacroix se demande ce que le Maroc peut exposer au point de vue de l'économie sociale, l'organisation urbaine n'étant pas encore existante dans cette colonie. Il demande en conséquence à la commission de maintenir sa décision.

M. le rapporteur fait connaître qu'il a reçu la visite de M. Herriot, maire de Lyon, lui demandant de ne pas réduire la somme

223

Ministère
du Commerce, de l'Industrie,
des Postes et des Télégraphes

République Française

Paris, le

25 Mars 1914

1914

Cabinet
du
Ministre

Monsieur le Président,

Je n'ai pas manqué de faire part à M. le Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, du désir formulé par la Commission des Finances du Sénat sur la demande de crédits présentée par le Gouvernement en vue de la participation du Maroc à l'Exposition Urbaine de Lyon.

La Commission des Finances a été d'avis que le crédit demandé, qui était de 80.000 frs. devrait être réduit à 60.000 frs, la différence de 20.000 frs. devant être attribuée au Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale.

Dans la réponse qu'il vient de me faire parvenir, M. Gaston Doumergue fait observer que le crédit primitivement demandé par son département, qui s'élevait à 150.000 frs, a subi une première réduction de près de la moitié (70.000) sur l'invitation de M. le Ministre des Finances, et il estime que si ce crédit subit une nouvelle réduction, il sera difficile d'assurer dans des conditions convenables la participation du

M. le Président de la Commission des Finances du Sénat.

Maroc à l'Exposition de Lyon.

Or, c'est la première fois que le Protectorat français au Maroc participe à une Exposition dans la Métropole. Le public désirera certainement se rendre un compte exact de la situation économique d'un pays pour lequel la France a fait un effort considérable. Ainsi que l'a expliqué M. Godart dans son rapport à la Chambre, l'administration du Protectorat se propose de présenter le Maroc sous ses différents aspects et notamment d'en montrer les ressources et les besoins. A cet effet doit être réunie une collection d'échantillons des objets vendus et achetés au Maroc avec indication de leur prix et de leur origine; elle constituera un véritable musée commercial du Maroc qui figurera pour la première fois à l'exposition de Lyon et pourra demeurer ensuite à Paris à la disposition du public, dans les locaux de l'Office du Gouvernement marocain. La nouvelle réduction demandée rendrait matériellement impossible la réalisation de ce projet.

M. Doumergue ajoute que la région lyonnaise est particulièrement engagée dans les affaires au Maroc et que l'insuffisance de la représentation de ce pays de protectorat y serait, plus qu'ailleurs, remarquée. D'autre part, a été prévue la présence en permanence à l'exposition de Lyon d'un agent de service des études économiques de la Résidence générale chargé de renseigner le public et de répondre aux questions spéciales qui lui seraient posées; il serait impossible de détacher à Lyon cet agent si le crédit était réduit à moins de 80.000 francs.

M. le Ministre des Affaires Etrangères rappelle que pareil crédit avait été accordé pour la participation du

Maroc à l'Exposition de Gand; il n'a pu suffire qu'à couvrir les frais de construction, d'installation, de transport et l'achat de quelques objets.

Telles sont les raisons pour lesquelles M. le Ministre des Affaires Etrangères insiste pour le maintien au chiffre de 80.000 frs du crédit en question, en priant la Commission des Finances de vouloir bien rechercher par une voie différente le relèvement du crédit auquel elle est disposée en faveur de la section d'économie sociale.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre
du Commerce, de l'Industrie,
des Postes et des Télégraphes



afféctée à l'exposition du Maroc, mais qu'il s'en rapporte à la décision de la commission.

M. le Président fait observer que la commission n'a pas touché au chiffre global de 500,000 fr. demandé pour l'exposition internationale de Lyon, et qu'en opérant une réduction de 20,000 fr., elle n'a fait, en somme qu'exprimer un simple désir.

Il est procédé au vote sur cette question et la commission, à l'unanimité moins une voix, maintient sa décision première.

M. Viviani, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, est introduit et prend place au bureau.

Il entretient d'abord la commission du projet de loi relatif à l'allocation d'un crédit extraordinaire de 125,000 fr. à M. Antoine, Directeur du théâtre national de l'Odéon.

Reprenant les arguments développés dans le rapport de M. Lintilhac sur ce même projet de loi, il demande instamment à la commission d'accorder la subvention demandée, en présence de la situation ingrate de ce chercheur qui a fait de si nobles efforts depuis vingt ans.

M. le Président. La commission tiendra compte de vos observations.

M. le Ministre s'explique ensuite sur les chapitres suivants du budget de l'Instruction publique.

Chap. 14 (Créement du ministre et personnel de l'Administration centrale.) M. le Ministre demande à la commission de vouloir bien adopter un crédit de 5 millions destiné à la création d'un service d'éducation populaire par la constitution d'œuvres post-scolaires. Il fait remarquer que cette dépense ne figurera plus dans les prochains budgets.

Chap. 13 (Traitements des inspecteurs d'Académie des Départements.) M. le Ministre demande le rétablissement par le Sénat d'un crédit de 9,000 fr. demandé par le Gouvernement en vue de la stabilisation des traitements des inspecteurs d'Académie.

Chap. 28 (École des hautes études - Personnel.) M. le Ministre trouve bien faible les ^{traitements} ~~crédit~~ de 6,000 fr. ~~destiné à récompenser des~~ ^{affaiblé attribué à des savants} éminents, de véritables doctes de la science. Il n'insiste pas cependant pour qu'ils soient, cette année, augmentés.

Chap. 33 (Collège de France. - Personnel.) M. le Ministre rappelle à la commission que la Chambre des Députés a voté la création de deux chaires au Collège de France, une chaire de —

physiologie et d'hygiène du travail et une chaire d'économie publique, création qui entraînerait une dépense annuelle de 12,000 fr. Il s'agirait de deux fois mille francs pour faire remonter cette création au 1^{er} décembre 1914.

M. Denouvrier, à propos de ce chapitre, fait remarquer que les professeurs de lycées, sont dispensés pour leurs enfants du droit universitaire. Ne serait-il pas équitable d'accorder cette même faveur aux membres de l'enseignement supérieur?

M. le ministre répond qu'il trouve en effet cela très choquant.

M. Denouvrier remercie M. le ministre de sa réponse.

Chap. 44 (Ecole française d'Athènes) M. le ministre déclare qu'il a rétabli le crédit du matériel à son chiffre primitif pour pourvoir encore au personnel ce qui lui a été ravi.

Chap. 85 (Bibliothèques publiques.) M. le ministre s'engage à demander le rétablissement de la somme de 3,000 fr. qui a été supprimée et qui représente le produit supprimé des vacances d'emploi.

Chap. 99 (Complément de traitements des fonctionnaires des lycées de garçons de 1^{re}...) M. le ministre explique pourquoi une somme de 7,500 fr. a été votée en faveur des maîtres élémentaires qui ont moins d'avancement que s'ils étaient restés sous l'enseignement primaire.

Chap. 100 et 101 (Collèges communaux de garçons) no. le ministre signale l'erreur qui a été commise par la Chambre dans la ventilation de ces crédits.

Chap. 128 (Ecoles normales primaires d'instituteurs et d'institutrices) la question soulevée à propos de ce chapitre par no. no. Berthod et Raffin-Dugens a été tranchée par la Chambre dans la séance d'hier.

Chap. 132 (Traitements du personnel de l'enseignement primaire élémentaire etc...) M. le ministre fait l'historique de la question et expose ce qui s'est passé à la Chambre au sujet de ce chapitre qui a été réservé deux fois de suite par cette assemblée. Il a simplement promis d'étudier la question de faire ^{au point de vue de la reprise} profiter de la réforme ^{pour} ~~augmenter les traitements les~~ ^{instituteurs ayant quarante ans}.

no. le Président remercie de ses explications no. le ministre, qui se retire.

La commission prend ensuite sur ces divers chapitres les résolutions suivantes :

Chap. 1^{er}. L'augmentation de crédit demandée par no. le ministre pour la création d'un service d'orientation post-scolaire, est mise aux voix et repoussée par 8 voix contre 3.

Chap. 13 - La diminution de 100 fr. proposée sur le crédit de ce chapitre pour permettre à la Chambre de rétablir les 9,000 fr. en vue de la

6
 stabilisation des traitements des inspecteurs
 d'académie, n'est pas adoptée.

Chap. 28. — Le crédit de 6,000 fr voté par
 la Chambre est adopté.

Chap. 33 — Les deux douzièmes de 1000 fr. ne
 sont ^{pas} adoptés. La création des deux nouvelles chaires
 au Collège de France est repoussée.

Chap. 85 (adopté.)

Chap. 99 (crédit de la Chambre adopté.)

Chap. 132 — L'augmentation de crédit,
 demandée par M. le rapporteur pour permettre
 aux instituteurs âgés de 49 ans de profiter de
 la dernière augmentation des traitements des
 instituteurs, n'est pas adoptée.

Les conclusions du rapport de M. le
 rapporteur sur le projet de loi relatif à l'allocation
 d'un crédit extraordinaire de 125,000 fr. au
 Chéctre national de l'Odéon sont mises aux
 voix et adoptées.

M. Miller-Lacroix, rapporteur du
 budget du ministère de la guerre, présente un
 rapport verbal sur le projet de loi, adopté par
 la Chambre des Députés, ~~portant ouverture sur~~
 l'exercice 1913, de crédits ^{de Maroc.} ~~supplémentaires et extra-~~
~~ordinaires concernant les opérations militaires~~
~~au Maroc.~~

Les observations générales sont de l'imitation

De faire précéder son rapport tout approuvé et les différents articles du projet sont successivement mis aux voix et adoptés.

Il en est de même de son rapport sur le budget du ministère de la guerre.

M. Courties fait ensuite adopter par la commission les chap. 20, 21, 24 et 35 du budget du ministère du commerce, qui avaient été réservés.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le ministre des finances demandant à la commission de vouloir bien entendre demain M. Poirat-Oesch secrétaire général du ministère des finances sur l'opportunité qu'il y aurait à ramener à 2% le droit de timbre au comptant des titres étrangers.

La commission décide qu'elle entendra demain M. le secrétaire général du ministère des finances.

M. Barbier présente ensuite son rapport verbal sur le budget des chemins de fer de l'Etat. Tous les chapitres de ce budget, tant en dépenses qu'en recettes, sont adoptés sans modification. M. le rapporteur donne lecture du paragraphe de son rapport relatif au chap. 19 (aménagement automatique) dont il demande le rejet.

Cette rédaction est adoptée.

M. Millier-Lacroix demande à M. le

8
rapporteur de faire aussi court que possible, suivant
la règle que la commission s'est imposée, le
préambule de son rapport et de réserver pour la
tribune ses observations sur l'organisation commu-
nale des chemins de fer de l'Etat, qu'il a fait
connaître au début de son exposé.

La commission décide qu'elle se réunira
demain à 2 heures.

La séance est levée à 5 heures.
